



# Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les certificats d'économies d'énergie sont un dispositif, mis en place par l'État, au bénéfice de tous pour la transition énergétique et la croissance verte. Depuis 2006, ils permettent de récompenser par un soutien financier, ceux qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique. Les ménages les plus précaires se voient attribuer des primes supplémentaires.



L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie, de sensibiliser aux économies d'énergie les acteurs qui en consomment.



Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE.



Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.



Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et à restituer à l'administration d'ici 2020.



Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

## OBJECTIF GLOBAL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

**2006-2009**

(1<sup>re</sup> période triennale) :  
54 TWh cumac\*

**2011-2014**

(2<sup>e</sup> période) :  
447 TWh cumac

**2015-2017**

(3<sup>e</sup> période) :  
700 TWh cumac  
+ 150 TWh cumac  
dédiés à la lutte  
contre la précarité  
énergétique

**2018-2020**

(4<sup>e</sup> période) :  
1200 TWh cumac  
+ 400 TWh cumac  
dédiés à la lutte  
contre la précarité  
énergétique

**100 TWh cumac** sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

\* Le terme cumac correspond à la contraction de cumulé et actualisé sur la durée de vie du produit.





## ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

L'entreprise MORIN, installateur RGE spécialisé en isolation thermique par l'extérieur, parie sur l'avenir et s'engage à lutter contre la déperdition énergétique. C'est pourquoi nous vous proposons de bénéficier du dispositif national des certificats d'économies d'énergie.

**Nous prenons en charge toute la partie administrative pour vous faire bénéficier en toute simplicité et transparence de ces avantages\***

70%

des subventions en déductions de votre facture de travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

30%

des subventions en amélioration des matériaux isolants afin d'augmenter l'efficacité thermique et donc les économies d'énergies de vos installations.

*\*Le dispositif des CEE est cumulable avec l'écoprêt à taux zéro et le crédit d'impôt pour la transition énergétique.*



Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie. Il est attribué en fonction des ressources de mon foyer, et s'obtient sur simple transmission de la déclaration de revenus aux services fiscaux (même pour les faibles revenus !). Votre chèque est ensuite directement transmis chez vous, sans aucune démarche.

**Désormais, les chèques énergie peuvent aussi payer les travaux de limitation de la consommation énergétique de votre logement.**

Le Groupe MORIN vous accompagne dans ces travaux, avec l'isolation thermique par l'extérieur !



MORIN SIEGE SOCIAL

290 rue Alberto Santos Dumont  
Parc d'Activités Le Long Buisson  
27930 Guichainville  
Tél. : 02 32 33 28 22  
Fax : 02 32 33 56 96  
info@morin-groupe.fr

